ir con A la suite des discussions tenues à la première session du sous-comité sur dont es mesures provisoires, le Conseil a adopté le 10 avril 1969 une résolution é invimportante (texte figurant à l'Annexe A), par laquelle il décidait d'accorder npêchine attention immédiate et suivie aux actes futurs d'intervention illicite à l'égard onse le l'aviation civile internationale (expression large qui couvre la capture illicite e tout les attaques armées contre les grands avions de transport civils au sol), et à er avégard de ses installations, étude pour laquelle il établissait un comité spécial. umette comité devait comprendre onze nations : Australie, Colombie, France, Guatepora imala, Indonésie, Liban, Nigéria, Sénégal, Espagne, Grande-Bretagne et États-Unis. qu'è devait mettre au point des mesures et méthodes préventives afin de proen poeger l'aviation civile internationale contre les actes de piraterie, de sabotage ou es de la taque armée contre des avions ou des installations terrestres utilisées par certal transport aérien international. Le Comité est sur le point de présenter au nembronseil le résultat du travail qu'il a accompli jusqu'ici, sous la forme de recomnandations qui aideront les États membres de l'OACI à prendre les mesures oullues pour empêcher ces actes d'être commis et assurer la sécurité en matière aviation civile internationale.

Le Canada et 29 autres membres des Nations Unies ont fait inscrire cette ibie, uniée à l'ordre du jour de l'Assemblée une question intitulée « Détournement iisse, an la force d'aéronefs civils en cours de vol ». Après beaucoup de discussions n févrit de négociations de couloirs, la résolution (texte figurant à l'Annexe B) a été le de idoptée à l'Assemblée par 77 voix (Canada) contre 2 (Cuba et Soudan) 1, avec vé d'abstentions. Trente délégations n'étaient pas présentes.

De cette manière, le Canada a collaboré avec les autres États membres de on (l'OACI et des Nations Unies dans les efforts déployés pour barrer la voie à la sten initaterie aérienne. En plus de ces activités multilatérales, le Canada procède mmutgalement à des entretiens bilatéraux avec d'autres États pour lesquels ce problèprésiline est d'un intérêt vital. Le Gouvernement canadien s'est maintenu en étroit oligationiact avec la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne conputal. ALPA) qui représente 44,000 pilotes de 54 pays, et il a suivi avec intérêt stice; es initiatives de l'Association du transport aérien international (IATA) qui réunit te Étalus de 100 transporteurs internationaux, dont Air Canada et CP Air. Avec pas desprit croissant de coopération internationale qui se manifeste dans la lutte raditiontre la piraterie aérienne, et vu les mesures qui ont déjà été prises pour élaboration d'un cadre juridique international efficace permettant de remédier de olu problème, le Canada espère fermement que l'élimination de cette grave urid quenace à la sécurité du transport aérien ne se fera pas trop attendré. A l'heure 10 110 cujelle, l'ensemble de la collectivité mondiale dépend de plus en plus de l'aviation

Lor qu'de sa sécurité; l'ordre public dans les airs est indispensable au bien-être de CI cons les peuples du monde.

d'ain

opte:

Le représentant du Soudan a ultérieurement déclaré que son intention avait été de s'abstenir.